1. **La performance d'un système de financement de la santé se mesure a sa capacité de:**
   A. Mettre en place des stratégies.
   B. Générer des ressources suffisantes et pérennes pour la santé.
   C. Veiller à ce que les services de santé soient financièrement accessibles à tous.
   D. Faire usage optimal des ressources.
2. **Parmi les dimensions de la qualité en Santé, figurent :**
   A. L'accessibilité aux soins.
   B. L'innocuité des soins.
   C. La réactivité et l'empathie.
   D. La performance du système.
3. **Un soin efficace se caractérise par :**
   A. L'intégration.
   B. L'efficience.
   C. La continuité.
   D. La globalité.
4. **Les fonctions d'un système de santé son**
   A. Le financement.
   B. La prestation de service.
   C. L'évaluation.
   D. La gouvernance.
5. **Le territoire de santé est constitué:**
   A. Du Centre Hospitalier Universitaire.
   B. De la Délégation Sanitaire.
   C. Du territoire de santé inter-régional.
   D. De la circonscription sanitaire.
6. **Le projet d'établissement hospitalier comprend les projets suivants :**
   A. Le projet financier.
   B. Le projet infirmier.
   C. Le projet médical.
   D. Le projet immobilier.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/3108 - Wadifa Info - page 1/12

7. **Les caractéristiques de la planification:**
   A. C'est un processus dynamique et continu
   B. Elle obéit aux orientations stratégiques
   C. Elle est créative
   D. Elle concerne le passé et le futur
8. **Le cycle de la planification sanitaire comprend les étapes suivantes:**
   A. Fixation des objectifs
   B. Evaluation des ressources
   C. Analyse de la situation
   D. Détermination des priorités.
9. **Le Conseil des infirmiers et Infirmières (CII) d'un hôpital :**
   A. Est composé des infirmiers(ères) chefs des départements et des infirmiers(ères) chefs des services
   B. Est composé des représentants élus du personnel infirmier, des techniciens et des assistants médicaux
   C. Son secrétariat est assuré par le chef du pôle des soins infirmiers
   D. Est chargé des affaires disciplinaires du personnel infirmier
10. **Lequel des comités suivants ne fait pas partie des instances de concertation et d'appui d'un hôpital :**
   A. Le comité d'établissement.
   B. Le comité de gestion du Centre Hospitalier.
   C. Le comité d'accréditation et de la démarche qualité.
   D. Le comité de suivi et d'évaluation.
11. **Les hôpitaux généraux de 120 à 240 lits sont organisés en :**
   A. Cinq départements cliniques et quatre services.
   B. Six départements cliniques et trois services
   C. Sept départements cliniques et deux services
   D. Huit départements cliniques et deux services.
12. **Les établissements qui ne font pas partie du réseau hospitalier sont:**
   A. Les centres régionaux d'oncologie.
   B. Les centres de soins palliatifs.
   C. Les centres d'hémodialyse.
   D. Les centres d'addictologie.
13. **Les structures d'appui des établissements de soins de santé primaires sont:**
   A. Les centres de référence pour la santé reproductive.
   B. Les centres de référence pour la santé des jeunes.
   C. Les centres de diagnostic et du traitement des maladies cardiaques.
   D. Les laboratoires de santé publique.
14. **Le centre de santé rural de premier niveau:**
   A. Est l'établissement de soins de santé primaires de premier contact en milieu rural
   B. Est placé sous la responsabilité d'un infirmier.
   C. Assure le suivi de la santé de la mère et de l'enfant et des maladies chroniques
   D. Offre les prestations d'urgences médicales de proximité.
15. **Dans le réseau intégré des soins d'urgences médicales:**
   A. Les urgences médicales de proximité sont assurées par les centres de sante de premier niveau
   B. Les urgences médico-hospitalières de base sont assurées par les centres hospitaliers préfectoraux ou provinciaux.
   C. Les urgences médico-hospitalières spécialisées sont assurées par les centres hospitaliers régionaux.
   D. Les urgences médico-hospitalières complètes sont assurées par les centres hospitaliers interrégionaux

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

16. **L'état de santé d'une population est le résultat dynamique de l'interaction des facteurs suivants:**
   A. Les facteurs biologiques
   B. Les facteurs socio-culturels
   C. Les modes de vie.
   D. L'organisation du système de soins.

17. **Parmi les approches en santé publique,** on trouve :
   A. L'approche pluridisciplinaire.
   B. L'approche multisectorielle.
   C. L'approche verticale par problème de santé.
   D. L'approche horizontale par maladie.

18. **Dans le processus de planification,** les critères de priorisation d'un problème sont :
   A. La gravité.
   B. La vulnérabilité.
   C. La pertinence.
   D. La spécificité.

19. **Parmi les indicateurs suivants, les indicateurs démographiques sont:**
   A. Les pourcentages des accouchements en milieu surveillé
   B. L'indice synthétique de fécondité.
   C. Le taux de mortalité infanto-juvénile.
   D. Le taux de prévalence contraceptive.

20. **Le but de la couverture sanitaire universelle en matière de santé est de faire en sorte que tous les individus aient accès aux services de santé sans encourir de difficultés:**
   A. Financières.
   B. Professionnelles.
   C. Personnelles.
   D. Logistiques.

21. **L'OMS recommande que le budget de la santé publique** soit de:
   A. 3% du budget total de l'Etat
   B. 6% du budget total de l'Etat
   C. 9% du budget total de l'Etat
   D. 12% du budget total de l'Etat.

22. **Les politiques, les stratégies et les plans sanitaires nationaux permettent de :**
   A. Renforcer les systèmes de santé par l'intermédiaire des soins de santé primaires
   B. Produire des plans directifs s'adressant au seul secteur public
   C. Prendre en considération les déterminants sociaux de la santé.
   D. Prévoir une budgétisation réaliste, un suivi et une évaluation rigoureux

23. **L'objectif de développement durable (ODD) le plus pertinent pour la santé est l'ODD 3 qui est :**
   A. Promouvoir les soins de santé primaires.
   B. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
   C. Assurer la couverture médicale pour les 2/3 de la population.
   D. Réduire le taux d'incidence de la tuberculose de 70%.

24. **Selon la loi cadre n° 34-09, le système de santé est régi par 08 principes,** dont :
   A. L'égalité d'accès aux soins et services de santé.
   B. L'équité dans la répartition spatiale des ressources sanitaires
   C. La complémentarité intersectorielle.
   D. L'adoption de l'approche genre en matière des services de santé.

25. **La mise en œuvre des principes du système de santé incombe principalement :**
   A. A l'Etat.
   B. Au Ministère de la Santé.
   C. Au Conseil de l'Ordre des Médecins
   D. Aux organismes de Prévoyance Sociale

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/3108 - Wadifa Info - page 3/12

26. **La performance d'un système de santé dépend:**
   A. De l'effectif des ressources humaines, de leurs compétences et des ressources matérielles.
   B. Des ressources matérielles et de la motivation du personnel.
   C. De la connaissance, des compétences, de la motivation et de la distribution du personnel chargé d'organiser et de fournir des prestations.
   D. De l'infrastructure et de la distribution du personnel.

27. **Selon la loi cadre 34-09, le modèle du système de soins au Maroc, est :**
   A. Transversal et fondé sur les soins ambulatoires et hospitaliers.
   B. Pyramidal, intégré, hiérarchisé et fondé sur les Soins de Santé Primaires.
   C. Hiérarchisé, régionalisé et fondé sur la santé communautaire.
   D. Décentralisé, orienté sur la prise en charge des maladies chroniques.

28. **La carte sanitaire a pour objectifs:**
   A. L'optimisation de l'utilisation des ressources par le système de santé.
   B. La détermination du cadre le plus approprié pour le développement des différentes composantes de l'offre de soins.
   C. La maitrise et l'organisation quantitative et qualitative de l'offre de soins.
   D. La bonne gouvernance des établissements de soins.

29. **L'organisation de soins doit intégrer la dimension territoriale pour :**
   A. Répondre à une approche ascendante.
   B. Répondre à une approche descendante.
   C. Profiter des opportunités de collaboration intersectorielle.
   D. Faciliter la responsabilité territoriale et politique en matière de santé.

30. **Une filière de soins est :**
   A. Une organisation verticale hiérarchisée de la prise en charge des patients.
   B. Une organisation horizontale et verticale de prise en charge des patients.
   C. Une prise en charge des patients par le médecin généraliste relevant du secteur public.
   D. Une prise en charge des patients par le médecin généraliste ou le médecin traitant relevant du secteur public ou privé.

31. **Les fonctions d'un système de santé selon l'OMS (2007) sont:**
   A. La production des ressources humaines.
   B. L'information.
   C. Le financement.
   D. La complémentarité intersectorielle.

32. **Les services d'une Direction Régionale de la Santé comprennent:**
   A. L'Observatoire Régional de la Santé.
   B. Le Service des Ressources Humaines.
   C. Le Service de l'Offre de soins et des Equipements et de Maintenance.
   D. Le Service de l'Approvisionnement et de la Pharmacie.

33. **L'offre publique de soins en mode mobile est composée des réseaux suivants:**
   A. Le réseau des établissements de soins de santé primaires.
   B. Le réseau hospitalier.
   C. Le réseau intégré des soins d'urgence médicale.
   D. Aucune réponse n'est juste.

34. **L'offre de soins dans le secteur privé est composée des:**
   A. Cabinets de médecine dentaire.
   B. Cliniques de jour.
   C. Hôpitaux de proximité.
   D. Espaces « Santé des Jeunes ».

35. **Les Directions de l'Administration Centrale du Ministère de la Santé comprennent:**
   A. La Direction de la Planification et des Ressources Financières.
   B. La Direction des Ressources Humaines et contentieux.
   C. La Direction de l'Informatique et des Méthodes.
   D. La Direction de l'Information et de la Communication.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

36. **Selon la sixième enquête nationale sur la population et la santé familiale 2017, le nombre de décès maternels est :**
   A. En diminution avec 92 décès maternels sur 100.000 naissances vivantes (NV) en 2017 contre 112 sur 100.000 NV en 2010.
   B. En diminution avec 72,6 décès maternels sur 100.000 naissances vivantes (NV) en 2017 contre 112 sur 100.000 NV en 2010.
   C. En diminution seulement au milieu urbain.
   D. Stable entre 2010 et 2017.

37. **Les pathologies qui constituent une priorité dans le programme 2017-2021 du Ministère de la Santé sont :**
   A. VIH, maladies cardiovasculaires et cécité.
   B. Hépatite B, Diabète type 1 et maladies génétiques.
   C. Surdité, maladies cardiovasculaires et hépatite C.
   D. Tuberculose, asthme et maladies mentales.

38. **La stratégie sectorielle du Ministère de la Santé 2017-2021 comprend les axes suivants:**
   A- La concrétisation de l'approche servicielle du secteur de la santé.
   B- La lutte contre les affections de longue durée.
   C- Le développement des Ressources humaines.
   D- La poursuite des chantiers de réformes.

39. **L'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) des étudiants est gérée par :**
   A- L'ANAM.
   B- La CNOPS.
   C- La CNSS.
   D- Un Assureur privé.

40. **Les instances de concertation en matière de santé sont constituées par :**
   A- Un conseil national consultatif de la santé.
   B- Un comité national d'évaluation et d'accréditation.
   C- Une commission régionale de coordination entre le secteur public et le secteur privé.
   D- Un comité national de veille et de sécurité sanitaires.

41. **Le centre de santé urbain de premier niveau assure les prestations suivantes:**
   A- Les consultations de médecine générale.
   B- Les consultations spécialisees.
   C- Le suivi des maladies chroniques.
   D- Les soins infirmiers.

42. **Les établissements de soins de santé primaires sont appuyés par :**
   A- Les centres de diagnostic et de traitement des maladies respiratoires.
   B- Les centres de consultations spécialisées.
   C- Les centres d'addictologie.
   D- Les laboratoires de santé publique.

43. **Les dispositions du décret d'application de la loi- cadre n°34-09 ne s'appliquent pas aux :**
   A- Structures sanitaires régies par des textes législatifs et réglementaires spécifiques.
   B- Structures hospitalières relevant des centres hospitaliers universitaires.
   C- Bureaux communaux d'hygiène.
   D- Centres d'hémodialyse.

44. **On entend par installation de santé:**
   A- Le lieu où sont dispensés des soins de santé par un professionnel.
   B- Le lieu où sont dispensés des soins de santé.
   C- Le lieu où sont dispensés des soins de santé de manière légale et professionnelle.
   D- Le lieu où sont dispensés des soins de santé par des personnes qualifiées.

45. **Les Objectifs du Développement Durable :**
   A. Sont au nombre de 15.
   B. Sont au nombre de 17.
   C. Trois sont liés directement à la Santé.
   D. Six sont liés indirectement à la Santé.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

46. **Le Schema Régional de l'Offre de Soins :**
   A. Est un Outil de planification stratégique
   B. Est un Outil de régulation de l'Offre de soins
   C. Est synonyme de la carte sanitaire
   D. Comporte un plan d'effectif

47. **Les composantes de la Couverture Medicale de Base (CMB) sont**
   A. L'AMO
   B. La CNOPS
   C. Le RAMED
   D. L'AMI

48. **Parmi les missions de l'Administration Centrale du Ministere de la Sante, figurent**
   A. La definition des politiques sanitaires nationales
   B. La gestion des ressources humaines
   C. La mise en œuvre de la politique de santé au niveau des régions
   D. L'elaboration d'une politique sur la recherche et le Developpement

49. **Font partie du systeme national de sante marocain :**
   A. Le secteur privé
   B. La medecine traditionnelle
   C. Les services de sante relevant des collectivités locales
   D. Les services des FAR

50. **L'hôpital constitue un élement integré dans le système national de sante. Parmi ses missions :**
   A. L'Assistance médico-sociale
   B. La Recherche et l'expertise
   C. L'appui aux soins de santé de base
   D. L'Enseignement et la formation

51. **Le régime d'Assistance Medicale (RAMED) est :**
   A. L'un des deux régimes de la couverture **sociale de base** selon la loi 65-00
   B. Fondé sur les principes de l'**assistance sociale et de la** solidarité nationale
   C. Lancé en 2008 dans l'ensemble **du territoire** marocain
   D. Destiné aux bénéficiaires de **droit et sur demande**

52. **Le renforcement de l'approche servicielle consiste en :**
   A. L'amélioration des conditions et de la qualité de l'accueil dans les établissements de santé
   B. L'amélioration de la santé mobile dans le milieu rural
   C. L'amélioration de la santé de la population vulnérable
   D. La généralisation du régime de l'Assistance Medicale

53. **Dans le cadre de l'engagement du Maroc pour atteindre les ODD vers 2030, le Ministère de la Sante s'engage à lancer de nouveaux programmes à savoir :**
   A. Le programme national des urgences
   B. Le programme de lutte contre la surdité
   C. Le programme de lutte contre l'hépatite virale
   D. Le programme de lutte contre les maladies non transmissibles

54. **La declaration du gouvernement 2017-2021 prévoit :**
   A. La reduction de la mortalité infantile de 27 ‰ à 20 ‰ en 2021
   B. L'amelioration de l'accès aux services sanitaires de base de 27% à 80% en 2021
   C. L'amelioration de l'acces aux services sanitaires de base de 60% à 90% en 2021
   D. L'amelioration de l'accès aux soins de sante primaires de 60% à 100% en 2021

55. **Le Maroc connait une modification majeure de son profil épidémiologique, caractérisé par une augmentation de la charge des maladies non transmissibles, qui représente actuellement :**
   A. 75 % de tous les decés
   B. 65% de tous les decès
   C. 34% de tous les decés
   D. 55% de tous les decés

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

56. **La transition épidémiologique nationale se caractérise par :**
   A. L'augmentation de l'espérance de vie
   B. La régression des maladies non transmissibles
   C. La diminution du taux de fécondité
   D. La diminution du ratio de mortalité maternelle

57. **Les Fonctions d'appui essentielles de santé publique sont :**
   A. La gouvernance en santé
   B. La recherche en santé publique
   C. La préparation et riposte de santé publique aux situations d'urgence
   D. La communication et mobilisation sociale.

58. **Le système d'évaluation de l'OMS appliqué aux systèmes de santé repose sur les indicateurs suivants :**
   A. Les mégalités (ou disparités) de santé dans la population
   B. La réactivité du système de santé.
   C. Le niveau de santé.
   D. La distribution de la réactivité dans la population

59. **Sont inclus au champ des prestations garanties par l'assurance maladie obligatoire de base :**
   A. Les actes paramédicaux.
   B. L'homéopathie.
   C. Les prestations de soins à l'étranger.
   D. Les interventions de chirurgie esthétique

60. **Selon le rapport Santé en chiffres 2015, le ratio habitant par infirmier du secteur public (Hors CHU) est estimé à:**
   A. 1122
   B. 1134
   C. 1109
   D. 1339

61. **Parmi les disciplines des sciences de l'éducation, figurent :**
   A. La docimologie.
   B. L'anthropologie.
   C. La didactique.
   D. L'épidémiologie.

62. **En sciences infirmières et techniques de santé, le jeu de rôles en tant que technique de formation permet:**
   A. L'acquisition de la démarche de résolution de problèmes.
   B. L'obtention d'un consensus autour d'un protocole de soin.
   C. L'enseignement/apprentissage de l'éducation pour la santé.
   D. Le développement des attitudes.

63. **Les techniques pédagogiques visant le développement du savoir-faire chez l'étudiant en sciences infirmières et techniques de santé sont :**
   A. L'étude de cas.
   B. La démonstration pratique.
   C. Les jeux de rôles.
   D. La simulation.

64. **Les paramètres qui éclairent le choix d'une méthode pédagogique sont :**
   A. Le profil des apprenants.
   B. Les contraintes matérielles.
   C. Le temps imparti à la séance de formation.
   D. La taille du groupe des apprenants.

65. **Le socioconstructivisme, en tant que théorie d'apprentissage, est approprié pour la formation en sciences infirmières et techniques de santé car elle favorise:**
   A. La construction des connaissances par l'apprenant en matière de sociologie
   B. La transmission des connaissances psychosociologiques par les enseignants
   C. Les apprentissages en tenant compte de l'environnement social des pratiques infirmières
   D. La construction des connaissances étape par étape

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

66. **Les évaluations dites objectives sont :**
   A. Les questions à choix multiple
   B. Les questions à réponses ouvertes et courte :
   C. Les questions vraie ou fausse
   D. Les questions de type «appariement»

67. **Les qualités d'un outil d'évaluation pédagogique à respecter dans le cadre de la formation en sciences infirmières et techniques de santé sont :**
   A. La validité
   B. La fluidité
   C. L'objectivité
   D. La pertinence

68. **Les qualités d'un objectif spécifique à respecter dans le cadre de la formation en sciences infirmières et techniques de santé sont :**
   A. La pertinence
   B. La fiabilité
   C. La validité
   D. La précision.

69. **En matière de formation en sciences infirmières et techniques de santé, une séquence pédagogique est:**
   A. Un temps pédagogique mis en œuvre par l'enseignant.
   B. Un ensemble continu ou discontinu de séances.
   C. Une partie d'une séance de cours.
   D. Conçue depuis la situation de départ jusqu'à l'évaluation.

70. **Pour l'acquisition des compétences par les étudiants en sciences infirmières et techniques de santé, la meilleure approche pédagogique à adopter est:**
   A. La pédagogie par projet.
   B. La pédagogie par objectifs.
   C. L'approche par compétences.
   D. Aucune réponse n'est juste.

71. **Les modes de collecte des données relatives aux besoins en formation continue sont :**
   A. Le questionnaire auto-administré.
   B. L'entrevue ou l'entretien.
   C. La technique Delphi.
   D. Les tests d'aptitudes.

72. **Dans un cycle de formation continue, on retrouve les étapes suivantes :**
   A. Identification des besoins.
   B. Evaluation des apprentissages.
   C. Réalisation des objectifs.
   D. Suivi et évaluation.

73. **La démonstration pratique en sciences infirmières et techniques de santé permet de mettre les étudiants dans une situation active d'enseignement/apprentissage, elle nécessite :**
   A. La présence de l'enseignant.
   B. Le travail individuel.
   C. Le complément par d'autres méthodes d'enseignement/apprentissage
   D. Des situations réelles.

74. **Dans une classe, l'adoption de la charte a pour but de :**
   A. Consolider l'esprit d'apprentissage.
   B. Gérer la classe par l'administration
   C. Développer les relations internes.
   D. Evaluer les étudiants.

75. **Le jeu de rôles dans l'enseignement/apprentissage des soins infirmiers et techniques de santé comprend les étapes suivantes :**
   A. Le réchauffement.
   B. La réflexion.
   C. Le jeu.
   D. La discussion

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

76. Le tutorat comme approche d'enseignement/apprentissage des soins infirmiers et techniques de santé englobe d'autres méthodes d'enseignement/apprentissage dont :
A. Les travaux de groupe
B. La simulation
C. L'exposé
D. La lecture dirigée

77. L'étude des ressources cliniques est une étape importante pour l'identification d'un site de stage des infirmiers et techniciens de santé. Elle comprend :
A. Les pathologies les plus courantes
B. Les activités de soins.
C. La fiche de présence du personnel.
D. L'organisation du travail

78. Le stage dans la formation des infirmiers et techniciens de santé permet l'atteinte des objectifs du domaine :
A. Psycho-affectif
B. Cognitif
C. Psychomoteur.
D. Psycho-éducatif.

79. En formation infirmière, parmi les outils d'apprentissage clinique, on trouve :
A. Le plan des activités d'apprentissage.
B. Le plan des activités d'encadrement.
C. Le relevé des incidents critiques.
D. Le portfolio.

80. Lors du processus d'encadrement des stages, le transfert des compétences signifie :
A. L'application des savoirs acquis par l'apprenant en pratique.
B. L'appropriation par l'apprenant des compétences détenues par l'encadrant.
C. Le transfert des compétences acquises dans le milieu de travail.
D. L'application des connaissances acquises lors d'une intervention d'apprentissage.

81. Parmi les éléments qu'on trouve dans un plan de séance de cours :
A. Les cibles d'apprentissage.
B. Les éléments du contenu.
C. Les références bibliographiques.
D. Le volume horaire.

82. Le décret de création des ISPITS est :
A. Le décret n°2-13-658 du 30 décembre 2014.
B. Le décret n°2-13-658 du 30 septembre 2013.
C. Le décret n°2-93-658 du 30 décembre 2013.
D. Le décret n°01-00.

83. La Commission Centrale de Coordination de la Formation:
A. Est composée des Directeurs c
B. Est présidée par l'autorité gouvernementale chargée de la formation des cadres.
C. Est présidée par l'autorité gouvernementale chargée de la santé.
D. Fait partie du Conseil de Coordination.

84. Dans le Cahier des Normes Pédagogiques Nationales du cycle du master des ISPITS :
A. Le jury de délibération des modules est présidé par le directeur de l'ISPITS.
B. Le jury de délibération du semestre est présidé par le coordonnateur pédagogique de la filière
C. Le module est acquis si sa note est supérieure à 7 sur 20.
D. La validation de l'année scolaire se fait si l'étudiant a validé 11 modules au minimum.

85. Les ISPITS sont classés parmi :
A. Les établissements de formation des cadres.
B. Les établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités
C. Les établissements d'enseignement professionnel.
D. Les établissements d'enseignement supérieur relevant des universités

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

86. Les ISPITS ont pour missions :

A- La formation de base.

B- La formation continue au profit du personnel des établissements publics et privés et des collectivités locales.

C- Le partenariat et la coopération.

D- La recherche et l'expertise.

87. Les organes de gouvernance des ISPITS sont représentés par :

A- La Direction des Etudes.

B- La Commission Centrale de Coordination de la Formation.

C- Les Commissions Permanentes.

D- Le Conseil d'Etablissement.

88. Les Conseils d'établissement des ISPITS sont constitués des:

A- Membres externes désignés.

B- Membres élus.

C- Membres internes désignés.

D- Membres de droit.

89. L'année scolaire au niveau des ISPITS comprend :

A- Deux semestres comprenant chacun 20 semaines d'enseignement et d'évaluation

B- Deux semestres comprenant chacun 16 semaines d'enseignement et d'évaluation

C- Deux semestres comprenant chacun 24 semaines d'enseignement et d'évaluation.

D- Deux semestres comprenant chacun 18 semaines d'enseignement et d'évaluation.

90. Au cycle Licence, l[illegible]rent la formation dans:

A- Cinq filières et 10 options.

B- Cinq filières et 9 options.

C- Cinq filières et 21 options.

D- Cinq filières et 19 options

91. Le Cahier des Normes Pédagogiques Natio[illegible] du cycle Licence des ISPITS stipule que :

A- Chaque option comprend 38 modules.

B- Chaque option comprend 24 mo[illegible]s.

C- Chaque option comprend 28 [illegible]ules.

D- Chaque option comprend 36 modules.

92. Le Cahier des Normes Pédagogiques Nationales du cycle Licence des ISPITS stipule que :

A- Le coordonnateur de la filière est un enseignant permanent de l'ISPITS.

B- Le coordinateur de l'option peut être un enseignant permanent de l'

C- Le coordinateur de la filière doit être un enseignant chercheur de l'ISPITS.

D- Le coordinateur de l'option peut être un enseignant chercheur d

93. Le Conseil d'Etablissement

A. Est composé des membres de droit et des membres élus.

B. Est présidé par le Directeur de l'Institut.

C. Peut exercer le pouvoir disciplinaire à l'égard des étudiants.

D. Se réunit uniquement sur convocation de son président.

94. Les membres de droit au conseil de l'ISPITS sont :

A. Le Directeur

B. Le Secrétaire Général

C. Le Directeur Adjoint chargé des Etudes.

D. Le Directeur Adjoint chargé de la recherche, de la formation continue et de la coopération

95. Selon le Règlement Intérieur des ISPITS :

A. Chaque commission émanant du conseil de l'institut est composée d'au moins trois membres.

B. Le coordonnateur de chaque commission est désigné par les enseignants chercheurs relevant de l'Institut.

C. Les commissions permanentes sont dissoutes automatiquement suite à la désignation d'un nouveau Conseil d'Etablissement.

D. Le coordonnateur de commission ne peut avoir la charge de la coordination que d'une seule commission.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

96. La demande d'accréditation d'une filière du cycle de la Licence est présentée selon un descriptif comprenant:
   A. Les partenariats et coopération.
   B. Les locaux, les moyens logistiques et matériels de l'établissement.
   C. Les compétences à acquérir pendant la formation.
   D. Les débouchés de la formation.

97. Selon le Cahier des Normes Pédagogiques Nationale de Master (...accréditation de la filière est accordée pour une durée:
   A. De trois ans, renouvelable après l'évaluation de la filière/option.
   B. De cinq ans, non renouvelable qu'après l'avis du Conseil d'Etablissement.
   C. De cinq ans, renouvelable après l'évaluation et avis de la Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur.
   D. Non déterminée sauf avis de l'autorité gouvernementale chargée de la Santé.

98. Selon le Règlement Intérieur d... Directeur ...l'annexe est assisté par :
   A. Une unité de gestion pédagogique.
   B. Une unité des affaires estudiantines.
   C. Une unité de gestion administrative.
   D. Une unité de gestion des ressources ...maines.

99. Selon le Règlement Intérieur des ...ETS :
   A. Le Directeur adjoint chargé des études est assisté par 3 unités.
   B. Le Directeur adjoint chargé de la recherche, de la formation continue et de la coopération est assisté par 3 unités.
   C. Le Centre de Documentation et d'Information fait partie de la direction adjointe chargée des études.
   D. Les coordinateurs des options sont nommés par le Directeur adjoint chargé des études.

100. Avant la mise en place des Conseils d'Etablissement d... et selon le règlement intérieur des Instituts, les cas disciplinaires étaient étudiés par :
   A. La Direction
   B. La Direction chargée des Etudes.
   C. La commission ad-hoc.
   D. La commission permanente.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Wadifa Info

www.wadifa-info.com

Le sujet suivant à préparer — **النموذج التالي للتحضير**

نموذج مباراة ولوج سلك الدكتوراه - جامعة مولاي إسماعيل - القانون العام والقانون الخاص - دورة 02

Modèle de concours d'accès au cycle du doctorat – Université Moulay Ismaïl – Droit public et droit privé – 2 novembre 2019

www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/666

Chaîne WhatsApp — **قناة واتساب**

المباريات الجديدة والنتائج كل يوم

Nouveaux concours et résultats chaque jour

wadifa-info.com/wa

Chaîne YouTube — **قناة يوتيوب**

امتحانات تجريبية بالتصحيح، بالدارجة

Examens blancs corrigés, expliqués en darija

youtube.com/@wadifainfo

Envoyer à un ami — **أرسل النموذج لصديق**

شارك هذا النموذج على واتساب مع من يحضّر معك

Partagez ce sujet sur WhatsApp

wa.me